

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le dix juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune convoqué le quatre juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Monique RACT, Monsieur Didier JOSEPHE, Madame Sylvie SAULNIER, Monsieur Marc HORELLOU, Madame Morgane MARC'H, Messieurs Gabriel GRANDJACQUES, Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Hortense DURANTON, Messieurs Alain DELACHAT, Daniel DENERI, Madame Flavie MELENDEZ, Monsieur Clément BERRUEX, Mesdames Laura CHAUVIERE, Cécile MANHES, Barbara BOCHATEY, Nadine CHAMBEL, Monsieur Arnaud MORAND, Madame Michèle MAUTUE, Monsieur Fabien SATONAY, Madame Claire APPLAGNAT-TARTET, Monsieur Paul ROBIN, Madame Charlotte HUGRON.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Monsieur Julien AUFORT à Monsieur Clément BERRUEX
Monsieur Rodolphe GOY à Madame Nadine CHAMBEL
Monsieur Jean-Marie DURINDEL à Madame Morgane MARC'H
Madame Catherine BURATTI à Monsieur Alain DELACHAT
Madame Lucie PIGNARD à Monsieur Fabien SATONAY
Madame Chloé BLONDEAU à Madame Sylvie SAULNIER

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 mai 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Madame Morgane MARC'H est candidate. Elle est élue à l'UNANIMITE.

n°2026/134**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES****Objet : ENTRETIEN DES SENTIERS – DEMANDE DE SUBVENTION**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 23
Pouvoirs : 6
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 12 juin 2026

Mise en ligne du 15 juin au 15 août 2026

Délibération exécutoire le : 15 juin 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 10 JUIN 2026

N°2026/134

Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances

ENTRETIEN DES SENTIERS - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'entretien des sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc coordonne sur son territoire le Schéma Directeur de la Randonnée, tandis que les communes assurent le balisage et l'entretien des sentiers.

Le Schéma Directeur permet de définir, sous l'égide du Conseil départemental de la Haute-Savoie, les sentiers inscrits au titre du PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

En application, le Département accorde aux communes une subvention annuelle pour l'entretien des itinéraires inscrits :

- Forfait de 100 € par kilomètre/an pour les Sentiers d'Intérêt Départemental de niveau 1 (SID1),
- Forfait de 66 € par kilomètre/an pour les Sentiers d'Intérêt Départemental de niveau 2 (SID 2).

Sur le territoire de la commune de Saint-Gervais, 319 kilomètres de sentiers sont inscrits, dont 111 peuvent faire l'objet d'une subvention :

- 49 kilomètres en SID 1,
- 62 kilomètres en SID 2.

VU les dispositions des articles L.5111-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Départemental de la Haute-Savoie n°CP-2023-0177 en date du 3 avril 2023 relative au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée – entretien des sentiers inscrits,

ENTENDU l'exposé,

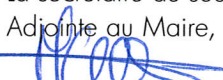
Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie pour l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR pour la période de 2025 à 2029 à hauteur de la somme de 8 992 € par an calculée sur la base des longueurs actuelles des sentiers classés en SID 1 et SID 2 sur le territoire communal.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

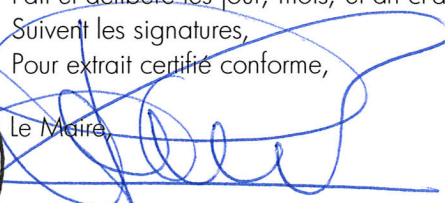
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.



La secrétaire de séance
Adjointe au Maire,

Morgane MARCH



Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX